

Unis ont, sur leur territoire, un canal libre de tout péage, mais pour les vaisseaux américains seulement; tandis que chez nous, les vaisseaux canadiens et américains passent par les canaux, à destination de Montréal, ne paient plus que 2 cts au lieu de 20 cts par tonne de fret.

L'année dernière, l'arrêté du conseil accordant une réduction de péage en faveur des grains destinés au port de Montréal, s'étendait aussi aux navires américains ou autres, transbordant leur chargement à Ogdensburg dans l'état de New-York. Mais, cette année, on n'a pas admis un bénéfice de la réduction, les grains transportés à Ogdensburg. Voilà l'origine, du moins apparente, de cette querelle entre voisins.

Disons tout de suite que cette exclusion n'a été demandée ni par nos chambres de commerce, ni par le commerce maritime de notre port, ni par les exportations de grains. Tous ces intérêts étaient parfaitement d'accord sur l'admission des grains transbordés à Ogdensburg et des résolutions de la Chambre de Commerce de Montréal et de la Halle au Blé, sont là pour l'attester. Mais le gouvernement en cette affaire, comme dans la question du sucre de betterave, a préféré protéger les intérêts d'une coterie que se rendre aux désirs de la saine opinion publique.

Les propriétaires de remorqueurs et de barges qui ont le monopole des transports entre Kingston et Montréal, la "Canadian Marine Association" et la "Montreal and Kingston Transportation Company" craignaient la compétition des propriétaires de remorqueurs d'Ogdensburg, ont réussi à obtenir que ce port fut exclu et que le transbordement ne fût permis qu'à Kingston.

Enfin, le mal est fait et il faut en envisager les conséquences. Les Etats-Unis nous menacent d'imposer un péage prohibitif à nos navires pour l'usage du canal du Sault Ste. Marie, d'enlever à nos chemins de fer le droit de transporter des marchandises en douane d'un point à l'autre des Etats-Unis en passant sur notre territoire etc.

Il est évident que les cultivateurs des Etats de l'Ouest et les manufacturiers des Etats de la Nouvelle Angleterre perdraient autant, sinon plus que nous, à ces représailles. Les importations de l'Ouest en fait de marchandises européennes étaient souvent débarquées à Boston, Portland ou New-York, pour être de là expédiées vers l'Ouest par le Grand Tronc ou le Pacifique Canadien. Avec le système de représailles en vigueur, ces marchandises devraient être expédiées d'Angleterre à Halifax ou à Montréal, d'où elles seraient transportées en douane par nos chemins de fer jusqu'au point de la frontière américaine, le plus rapproché de la destination.

Les manufactures de la Nouvelle Angleterre devraient alors expédier leurs produits par chemins de fer, qui, en vertu de la loi du Commerce entre Etats, impose des taux

beaucoup plus chers, en proportion pour les longs parcours. Ils ne recevraient les produits de l'Ouest qu'avec les mêmes surcharges, et si nous avions à souffrir de ces représailles, les Etats-Unis devraient en souffrir. autant, sinon plus que nous.

L'impression générale, jusqu'à ces derniers temps, était que le gouvernement canadien ne céderait pas à ces menaces et l'on s'était un peu préparé à subir le pis. Quoique beaucoup fussent d'opinion que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de mettre ces menaces à exécution.

Cette semaine pourtant, le bruit court qu'il va céder.

Eh bien, si notre gouvernement d'Ottawa a réellement peur des représailles, il a deux moyens de s'en tirer : ou bien mettre la navigation de nos canaux tout à fait libre, comme celle du canal Erié, et pour tous les navires, américains ou canadiens, l'ancien tarif de 20c. par tonne.

Revenir à l'ancien tarif, au milieu d'une saison, lorsque beaucoup d'expéditeurs ont des contrats à remplir, stipulés sur la base du tarif réduit, ce serait une grande injustice. D'un autre côté, cela ferait cesser toute discrimination et cela augmenterait un peu, bien peu, les recettes du gouvernement.

L'autre dénouement serait bien à notre avis, le meilleur et le plus à propos. Il serait dans la note juste, puisque le canal Erié est libre.

Nous avons bien peur, cependant, que, pour des raisons budgétaires, c'est l'autre que l'on va mettre à exécution.

Le Commerce de Charbon à Montréal

Il y a à Montréal, quatre-vingt-neuf maisons qui font le commerce de charbon. Ces maisons sont réunies en association sous le nom de "Montreal Coal Exchange." Dans ce nombre, on compte quinze maisons qui font le commerce de gros, sur lesquelles cinq représentent directement les mines d'anthracite de la Pensylvanie, et soixante-quatorze qui font le commerce de détail. En classifiant par nationalité, on y trouve trente-neuf maisons de nationalité anglaise ou irlandaise, et cinquante de nationalité française. Il est bon d'ajouter de suite, que les sept directeurs de l'Association pour l'année courante sont tous des marchands de gros, de nationalité anglaise.

Le président est M. Robert Evans, de Evans Brothers, le vice-président, M. Geo. F. Hartt, le secrétaire, M. M. J. Morris, comptable chez Wilson, Paterson & Co.; et les autres directeurs: MM. J. P. Kavanagh, M. Davis, F. Robertson, W. F. Florraine et W. S. Paterson, de la maison Wilson, Paterson & Cie.

L'Association réunit, par conséquent, le gros avec le détail; elle a des règlements sévères, et elle contrôle les prix de vente au détail. Il est facile de comprendre que dans les circonstances que nous venons d'indiquer, le commerce de détail se trouve complètement à la

merci du gros, qui occupe toutes les charges, et qui dicte ses lois.

On comprend aussi que les détailliers ne soient pas toujours disposés à accepter sans murmurer, les décisions du bureau de direction, c'est-à-dire du commerce de gros. Or, contrairement à ce qui se pratique dans les autres lignes, le commerce de gros ne dédaigne pas — loin de là, vendre directement au consommateur. Il n'est pas un seul des marchands de gros qui refusera une commande de cinq à dix tonnes, pour protéger les détailliers. Au contraire, dans l'association, il y a antagonisme constant des intérêts du gros et du détail. Et, lorsque le commerce de détail, qui compte les trois quarts des membres de l'Association, laisse l'autre quart choisir toute la direction parmi ses membres, il est clair que les intérêts du détail sont, dans les décisions du bureau de direction, subordonnés à ceux du commerce de gros.

La constitution de l'Association, si la majorité prend la peine de revendiquer ses droits, permet de sauvegarder tous les intérêts; mais il faut pour cela que cette majorité se fasse représenter convenablement dans le bureau de direction.

Nous n'entrerons pas dans le détail des griefs qui font aujourd'hui murmurer le commerce de détail; la direction a refusé de permettre aux détailliers d'augmenter le prix de vente quoique le gros ait augmenté considérablement son prix; elle donne pour excuse que quelques détailliers coupent les prix. On lui répond qu'elle a le pouvoir de punir ceux-là, par une amende; elle prétend qu'il faut que les détailliers fassent une enquête. On lui réplique que l'association ayant des fonds considérables en caisse ne pourrait mieux les employer qu'en faisant faire, par des hommes compétents, l'enquête aux frais de l'association, puisque ce serait employer les fonds à faire respecter la constitution.

Nous voyons avec beaucoup de peine, l'apathie de la majorité de l'Association, et nous regretterions d'avoir à porter un jugement peu favorable sur ses membres si, à la prochaine occasion, ils ne se donnaient pas la peine de revendiquer les droits qui leur sont conférés par la constitution.

La Loterie de la Province de Québec

Gros lots gagnés au tirage du 3 août courant.

Le gros lot de \$15,000.00 a été gagné par Mr. W. C. Cattanach, médecin, de Dalhousie Mills, Ontario. Mr. Cattanach prenait des billets de cette loterie depuis deux ans et n'avait pas encore pu toucher le moindre petit lot. Cette fois il gagne ces \$15,000.00, plus deux autres petits lots de \$5.00 avec son même billet.

La liste des numéros gagnants lui est parvenue hier; ce matin il s'est mis en route et s'est présenté aux bureaux de la loterie vers deux heures et demie de l'après-midi avec son billet et il a aussitôt été payé

ainsi qu'en témoigne le certificat suivant.

CERTIFICAT

Montréal, 5 août, 1892.

Billet No 61,571.

Prix Capital, \$15,000.00

Tirage du 3 août, 1892.

Je, soussigné, certifie que sur présentation de mon billet 61,571 qui a gagné le prix capital \$15,000.00 au tirage du 3 août courant de la Loterie de la Province de Québec, j'ai été payé aussitôt.

Signé,

W. C. GATTANACH,

Témoins: Dalhousie Mills, Ont.
TREFFLE BERTHIAUME,
J. L. R. MERCIER, N. P.
N. SABOURIN.

Parmi les autres lots gagnés à ce même Tirage, les suivants ont déjà été payés. Mr. John P. Wilkes, de Portland, actuellement en villégiature à Ste-Anne de Bellevue, \$250.00.

Mademoiselle G. Lebeau, 304 rue St-Laurent, le quart du lot de \$2,500.00.

N. Napoléon Damour, 310 rue St-Constant, le quart d'un lot de \$500.00.

M. W. R. Knubley, 995 rue Cadieux, le quart de \$250.00.

M. R. Hervieux, 323 rue Dorchester, le quart de \$250.00.

Actualités

Cinq convois de thé sur le C. P. R. sont passés, samedi à Winnipeg, en route pour l'est. Il y avait en tout 100 chars ce qui représente une bonne somme d'argent.

Il y avait aussi 3 chars chargés de soie qui frisent de près \$1,000,000 de valeur.

Il est probable que la fabrique de tricots détruite par le feu, à Strathroy, sera reconstruite à Toronto.

L'industrie textile du Canada fera une magnifique exposition à Chicago. Les demandes d'espaces pour cette industrie s'élèvent à 12,000 pieds.

On soulève à Berlin un nouveau mouvement en faveur d'une exposition universelle qui devra avoir lieu en 1897, pour la célébration du centenaire de la naissance de Guillaume 1er.

Tous les manufacturiers de papier de tapisserie de New York, se sont unis pour établir les prix.

La valeur de la propriété combinée ainsi se monte à \$20,000,000.

Pour couper des pièces de caoutchouc, n'employez pas de couteau sec, si affilé qu'il soit, mais plongez la lame dans une solution d'eau et de potasse, et coupez avec cette lame humide. Vous économiserez ainsi la moitié de l'effort nécessaire.

Il vient de mourir, à Berlin, à l'âge de soixante-treize ans, un ori-